



commission Sport du PCF

contact : sport@pcf.fr
<http://sport.pcf.fr>

MARS 2015

DANS CE NUMÉRO

Focus p.2-3
Budget 2015 et CNDP

Interview p.4-5
Réforme des collectivités territoriales:
quelle organisation territoriale pour
le sport ?

Dossier p.6-7
Lyon et Paris : politique sportive
municipale, où en sommes-nous ?

En mouvement p.8
Formation du CIDEFE :
les grands événements sportifs
pourquoi et pour qui ?

UN NOUVEL APPEL POUR UN SPORT POPULAIRE

La perspective d'une nouvelle candidature de Paris aux Jeux olympiques en 2024 nous pose deux questions : pour qui ? pourquoi ?

Aujourd'hui, tous les grands événements sportifs internationaux alimentent des critiques légitimes sur leur utilité sociale et leurs liens avec les besoins des populations locales. Privilégier le spectacle sportif mercantile au détriment du développement du sport populaire de proximité ne doit pas devenir la norme. La fête ne peut être réussie que si les populations sont associées à la construction d'un événement qui tient en compte des besoins locaux et laisse un héritage pour les futures générations. Malheureusement, les derniers grands événements sportifs, tels que les jeux de Sotchi, laissent le goût amer d'une détérioration progressive des idéaux de partage et de respect autant des sportifs que des spectateurs.

Dans ce bulletin du mois de mars, nous nous interrogerons sur « le rôle que doit jouer le politique » pour promouvoir durablement le développement du « sport pour tous » dans notre société. Au regard de la baisse du budget attribué au sport et des inconnues qui persistent sur le partage des compétences territoriales, notamment au niveau des métropoles et des nouvelles intercommunalités, les inquiétudes montent dans le mouvement sportif. La politique d'austérité menée par le gouvernement Valls ne laisse qu'un espace restreint pour le développement du sport. Face à un tel désengagement assumé, les collectivités territoriales, même celles qui refusent ce climat d'austérité, se retrouvent inévitablement face à l'obligation d'effectuer des choix sur les « priorités sociales ». Une dérive libérale se dessine pour orienter des choix de moins en moins publics dans la gestion du sport.

Une réaction d'envergure s'impose, sous peine de constater rapidement une privatisation totale de ce qui reste du service public du sport. Dans ce contexte, la candidature pour construire des jeux du XXI^e siècle pourrait être le moteur d'un nouvel appel pour le sport populaire et émancipateur.

Saisissons cette opportunité pour ouvrir le débat lors de la rencontre publique que nous organisons le 20 mars prochain dans l'auditorium de l'Hôtel de Ville.

Emmanuel Brozek
commission Sport Paris

**les grands événements sportifs
pourquoi et pour qui ?**

vendredi 20 mars

9h-17h - Paris - Hôtel de Ville



à faibles ambitions, faible budget

La part du budget sports dans le budget de l'État reste durablement condamnée à l'insignifiance : 0,14% soit 228 millions sur les 300 milliards du budget de l'État.

On ne peut parler que d'abandon national tant le poids social et culturel que représente ce secteur est toujours davantage confié aux communes et collectivités territoriales pour assurer son développement. Avec une dépense sportive de plus de 35 Mds et un retour en TVA de plus de 8 Mds€, l'État devrait dépasser les effets d'annonce pour soutenir un secteur socialement et économiquement utile.

Si nous analysons sur 10 ans les ambitions affichées en matière d'objectifs par les ministères successifs, nous pourrions constater leur rétrécissement régulier ; celui-ci représente autant d'abandons qui fragilisent les populations les plus éloignées des pratiques, ce que les statistiques ministérielles constatent et qui, pourtant, devrait constituer la première ambition d'action effective en matière de service public de ce ministère. Une loi, un temps envisagée sous le ministère Fourneyron, est passée à la trappe et le Conseil national du sport est en sommeil. Le débat sportif est laissé à la discrétion des médias et des réseaux sociaux, répandant un pessimisme envers le sport d'élite qui nourrit cette orientation politique d'abandon.

P. Kanner et T. Braillard, titulaires actuels des postes ministériels (8 ministres en 7 ans !!), campent sur trois « priorités » : santé, « correction » des inégalités d'accès aux pratiques (on est passé de la lutte contre à des corrections...), sécurisation du parcours des sportifs (action qui ne concerne qu'une extrême minorité d'individus).

La question démocratique d'accès aux pratiques, hors école, est reportée sur le *Centre national pour le développement du Sport* (CNDS), action qui perd 4,8% et qui intéresse de moins en moins les clubs (moins de 10% sont concernés), désintéressé lié, en partie, à des procédures trop lourdes pour leur capacité administrative. Ce sport de masse, qui devrait être le cœur de l'action de ce ministère, est misérablement financé dans le budget national (7,8 M€ sur les 228 du budget, soit 3,4% du budget !).

Afin de rendre invisible ses abandons, le gouvernement désigne des publics-cibles (public féminin, handicap, jeunes, publics socialement défavorisés...), transformant l'État-providence en État d'assistance voire de traitement de la pauvreté. Ces questions essentielles sont largement évitées par les différents rapporteurs de ce budget, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, chacun s'efforçant de justifier la crédibilité d'aussi faibles crédits.

Concernant les autres interventions, globalement le haut niveau est préservé (JO et représentativité internationale obligent), mobilisant 76% du budget. Les questions de formation aux métiers du sport, de santé et d'éthique sont des actions simplement reconduites alors qu'elles deviennent des questions structurantes du rapport de la population au sport. Elles représentent respectivement 12 et 8% des efforts budgétaires.

Ce budget ne permet pas de dynamiser un ministère dont une partie des personnels est en souffrance professionnelle tant leur métier se trouve toujours plus éloigné de ce pour quoi ils ont été recrutés. La déstructuration totale de la chaîne administrative (directions départementales et régionales Jeunesse et Sports) sous régime de RGPP et MAP, les a éloignés du milieu associatif et des élus, les cantonnant toujours davantage à un travail administratif, coupé des dynamiques sportives et associatives. Clubs et élus le constatent régulièrement.

Nous devons exiger des moyens accrus pour préserver ce secteur dont le tissu se déchire lentement, conduisant à des oppositions toujours plus marquées d'avec le sport de performance ou d'élite et déstabilisant les clubs en multipliant le turnover des adhérents et donc les possibilités de leur pérennité.

La revendication d'un budget doublé dans l'imédiat pour évoluer vers les 3 Mds doit être une perspective rassembleuse pour toutes les forces que le développement du sport mobilise.

Jules Lafontan
FSU



CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) le banquier du ministère

Au fil du temps, le destin de cette institution est attaché aux fluctuations du budget ministériel (ou l'inverse). Le CNDS a servi à toutes les initiatives prises par les ministères, pour lesquelles ceux-ci n'avaient pas les moyens publics de mise en place. De moyens complémentaires au budget, devenus supérieurs, ils ont été promus financeurs du sport de masse. Mieux, par le truchement de fonds de concours, le CNDS abonde le budget de l'État à hauteur de près de 20 millions, soit presque trois fois le volume des crédits d'État consacrés au sport de masse.

Nous contestons cette option de financement fondée sur les paris sportifs, qui conduit à une démission totale de la responsabilité publique : 259 M€ pour 2015 (contre 272 en 2014) sont loin de suffire pour financer la totalité des besoins qui s'expriment tant en fonctionnement qu'en équipements. Ces crédits n'ont toujours financé qu'une minorité de dossiers déposés, laissant nombre de demandeurs très insatisfaits.

Afin de pallier cette situation, les directives ministérielles en cours se résument à trois injonctions afin de relancer l'efficacité du CNDS, efficacité qui avait été mise en doute par un rapport d'Inspection générale contestant le rôle dynamisant des aides aux collectivités :

- 1- mobiliser les crédits sur un nombre limité de priorités ;
- 2- procéder à une forte diminution du nombre de subventions jusqu'à les réduire de moitié ;
- 3- réduire effectifs et moyens de fonctionnement de la structure elle-même.

Ces dispositions produiront incontestablement quelques effets, mais pour quel intérêt pour la masse des pratiquants et des clubs ? La structure administrative étant dans l'incapacité de vérifier la réalité des arguments avancés par les demandeurs ainsi que l'effectivité des actions subventionnées, cela rend le système opaque du point de vue de l'animation des politiques publiques.

Cette question du CNDS mériterait une autre expertise et devrait certainement aboutir à revoir le budget de l'État et surtout à garantir la réalité des actions subventionnées en réorientant l'action des personnels attachés à ces travaux.

Jules Lafontan

LE CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé des Sports, qui fixe les orientations générales de son action.

Le CNDS a été créé par le décret n°2006-248 du 2 mars 2006 pour prendre, en partie, la suite du *Fonds national pour le développement du Sport* (FNDS), compte d'affectation spéciale mis en place en 1979 et clôturé au 31 décembre 2005.

Le *Centre national pour le développement du Sport* a pour missions, dans le cadre des orientations générales fixées par le ministre chargé des sports, de :

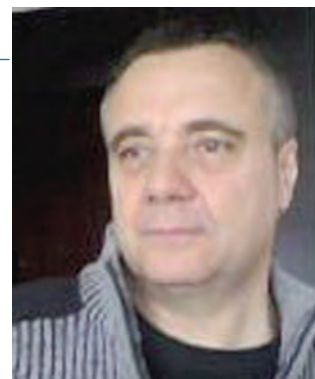
- contribuer au développement de la pratique du sport par le plus grand nombre
- favoriser l'accès au sport de haut niveau et l'organisation de manifestations sportives,
- promouvoir la santé par le sport
- améliorer la sécurité des pratiques sportives et la protection des sportifs
- renforcer l'encadrement de la pratique sportive.



ENTRETIEN CROISÉ

Jean-Pierre Favier

président du club omnisport *Union sportive d'Ivry (94)*



QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE POUR LE SPORT ?

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a été adoptée au Sénat, elle est actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Quelles seront les conséquences pour l'organisation du sport ?

Nicolas Bonnet-Oulaldj

Le sport reste une compétence partagée, mais la logique de cette nouvelle organisation est la rationalisation des moyens et s'inscrit dans la poursuite de la réduction des dépenses publiques. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne s'oriente pas vers une augmentation des crédits pour développer le sport.

D'autre part, la volonté défendue est la métropolisation, l'intercommunalité, la réduction du nombre de régions avec élargissement de leurs compétences, au détriment de la commune et du département. Les citoyens seront de plus en plus éloignés des lieux de décision et difficilement associés à l'élaboration des politiques publiques. Or, nous le savons, le sport se pratique dans la proximité et les pratiquants s'organisent bien souvent au niveau de la commune ou du quartier.

Jean Pierre-Favier

Cette réforme est floue pour le moment et suscite donc une très grande méfiance. Si les départements disparaissent ce serait une grande catastrophe pour les clubs omnisports : en effet le conseil général est un soutien énorme pour notre développement. Il nous apporte une aide financière, pour le sport de haut niveau, les formations, les déplacements.

Le conseil général du Val-de-Marne, à travers son service *Projaide*, organise tout au long de l'année des formations pour le monde associatif. Beaucoup de questions se posent. Qui aura la compétence sport ? Sera-t-elle par-

tagée ? Quel avenir sur les financements croisés ? Quel avenir pour les intercommunalités ?

Quelle est la réaction dans le mouvement sportif et chez les élus locaux ?

Jean Pierre-Favier

Aujourd'hui nous sommes en discussion avec nos élus-e-s municipaux et du conseil général sur les besoins en installations sportives, avec les difficultés supplémentaires dues à la baisse des dotations de l'État. L'activité physique et sportive est un bien social, nos clubs de proximité doivent répondre à ces besoins, comme nous-mêmes devons répondre aux besoins de la population ; aujourd'hui il est donc nécessaire de développer les activités de la petite enfance, du 3e voire du 4e âge, en direction du handicap...

Ce travail ne peut se faire sans l'appui d'élus-e-s de proximité. Si nos collectivités disparaissent ou n'ont plus aucunes compétences, tous ces rapports à la population disparaîtront.

Nicolas Bonnet-Oulaldj

Beaucoup d'élus locaux ne connaissent pas encore l'aboutissement de cette loi et les réelles conséquences sur le sport. En revanche, ils se rendent bien compte de la situation sur leur territoire.

Ils sont sous une pression permanente, entre les demandes des clubs pour les créneaux horaires, les problèmes de gestion du personnel et des équipements, le manque de moyens pour développer de nouvelles pratiques ou simplement pour les déplacements en car des jeunes. Ils ont plus la tête dans le guidon que le temps de la relever pour organiser la bataille. Nous devons les inciter à lâcher le guidon pour qu'ils attrapent le bidon et se rafraîchissent un peu...

ENTRETIEN CROISÉ


Nicolas Bonnet-Oulaldj

 responsable de la commission *Sport* du PCF

président du groupe PCF/FDG au Conseil de Paris

Quelles initiatives comptez-vous prendre ?
Nicolas Bonnet-Oulaldj

D'abord informer, expliquer et débattre pour construire un mouvement large entre élus et mouvement sportif. Les prochaines élections cantonales sont une opportunité pour lancer le débat. Nous mettrons les moyens nécessaires à disposition de tous nos candidats communistes/Front de gauche pour mener la bataille des moyens avec le mouvement sportif, les professeurs d'EPS, les parents d'élèves.

Expliquons par exemple l'importance des crédits croisés dans la réalisation d'une piscine, l'importance des CREPS pour la formation et l'accueil du mouvement sportif à un moindre coût. L'intervention des collectivités territoriales dans le sport est le dernier rempart face à la marchandisation et l'accélération des inégalités.

La candidature de Paris pour les Jeux olympiques 2024 est aussi l'occasion de lancer un grand débat public sur le développement du sport dans notre pays. Des Jeux pour-quoi et pour qui ? C'est la question que nous mettrons en débat le 20 mars prochain.

Jean Pierre-Favier

Il faut aujourd'hui créer des lieux de rencontre pour discuter, informer sur les dangers qui nous menacent. Actuellement la réforme des territoires reste très abstraite et beaucoup n'en voient pas la portée, ni les conséquences et il sera difficile de faire marche arrière. Il faut être sur tous les fronts : en ce moment nous nous mobilisons sur la baisse des dotations de l'État aux communes, il nous faut rester vigilant et ce combat ne doit pas nous faire oublier d'autres dangers.

Demain, nous risquons de ne plus avoir d'élus de proximité et donc aucun interlocuteur; si les moyens se décident au seul niveau régional ce sera catastrophique pour nos clubs ; nous ne pourrons plus développer le sport pour tous et répondre aux besoins de nos populations.

Quel avenir également pour nos communes ? Quelles compétences auront-elles? Il faut informer le monde associatif, le paysage associatif de proximité est en danger.



*les installations sportives
une priorité pour
les nouvelles collectivités ?*

LYON

carton rouge pour Gérard Collomb!

Une métropole qui accentue les inégalités

On la redoutait, elle est arrivée ! Depuis le 1er janvier dernier, la métropole remplace la **communauté urbaine de Lyon** et, dans le territoire de celle-ci, le **département du Rhône**. Fait unique en France, la métropole exerce à la fois, en lieu et place des communes de son territoire, certaines de leurs compétences, outre celles du département et celles superposées d'une métropole. Cela n'est pas sans poser de graves problèmes démocratiques et d'égalité territoriale.

Quid du sport dans tout ça ? On lit ici et là que la métropole récupérerait des compétences en matière de sport, mais le flou le plus total règne et les inquiétudes augmentent. « *On ne sait plus à qui s'adresser pour effectuer nos demandes de subventions, on n'a reçu aucune information* », nous dit un responsable de club lyonnais. « *Et quand on voit les choix qui sont faits où on favorise déjà l'OL, avec la métropole on va encore se partager les miettes* ».

Budget dérisoire et sport professionnel cajolé

Car, précédemment, avant la création de la métropole, Lyon ne brillait déjà pas par sa politique sportive. Avec un budget 2014 peu glorieux, correspondant à peine à 5 % du budget total, Lyon fait figure de mauvais élève dans le département. Lyon est ainsi loin derrière des villes comme Givors ou Vénissieux, pour lesquelles le sport n'est pas une coquille vide. Y consacrant 12 % de son budget, Givors a même été élue, en 2014, 2ème ville la plus sportive de France par le quotidien *L'Équipe*. Un titre que n'est pas près de conquérir Lyon, tant ce n'est pas

une priorité pour la majorité municipale. Celle-ci table même sur une baisse du budget en 2015. Les premières victimes en sont les clubs amateurs qui pâtissent de ce budget famélique. Car, même avec une enveloppe financière resserrée, les subventions allouées aux clubs professionnels de la ville, Olympique lyonnais en tête, devraient rester stable. Un chiffre est d'ailleurs révélateur de la façon dont on considère le sport à Lyon : les quatre clubs professionnels concentrent plus de subventions que les 104 clubs amateurs !

Et l'affaire du Centre nautique du Rhône (CNR) est un autre exemple de la vision du sport à Lyon. Décidée et votée le 26 mai 2014 en conseil municipal par Gérard Colomb et son équipe, la hausse de la tarification (+135 %, le ticket d'entrée plein tarif passant de 3,40€ à 8€), établit une véritable sélection par l'argent. Devenue l'une des piscines les plus chères de France, elle exclut de fait de nombreux Lyonnais.

Garantir une intervention publique forte

Cette vision, qui considère le sport comme une variable d'ajustement au service du professionnalisme, où la loi du marché et de la rentabilité doit s'appliquer, faisant fi du monde amateur, nie le caractère émancipateur du sport.

Les communistes se refusent à une telle fatalité. Que ce soit la piscine ou le Grand Stade de Décines voulu par M. Aulas, président de l'OL, la privatisation (effective ou dans les objectifs) de l'outil sportif est contraire à notre vision du sport. Plus qu'un moyen au service des citoyens, le service public est donc une nécessité et une des réponses à la dérive actuelle que connaissent les politiques sportives. Financé par l'impôt, il est *l'expression de tous au service du développement de chacun*. Les infrastructures sportives doivent participer à cet épanouissement. Dénoncer les hausses tarifaires et la mainmise du sport business sur les politiques sportives, favoriser une intervention publique forte, c'est garantir l'accès et l'égalité de tous les sportifs. De même qu'exiger la construction de nouvelles infrastructures, c'est permettre à chacun de pouvoir en bénéficier. Lyon en manque cruellement. Avec une installation sportive pour 1 600 habitants, la ville fait là encore pâle figure.

Les solutions passent donc par un investissement massif dans le sport, qui permettrait la création de nouvelles infrastructures. Regroupées dans un pôle public sportif, elles conserveraient leur mission première : favoriser l'accès au sport et lutter contre sa marchandisation.

Julien Giraud
commission Sport Lyon



PARIS

une politique sportive qui oublie le mouvement sportif ?

Depuis le début de la mandature, nous sommes confrontés à une politique sportive parisienne qui ne rencontre pas l'ambition qui devrait caractériser un vrai projet sportif municipal à la hauteur de la capitale.

Contrainte par une politique budgétaire à minima, la Ville de Paris se retrouve contrainte d'œuvrer davantage sur des choix d'ajustement, qui minimisent et dénaturent les intentions sur le développement des pratiques sportives à Paris.

Pour notre groupe, la part de l'investissement dans les équipements sportifs reste un réel enjeu de la mandature. En effet, le service public du sport et des activités sportives fait partie de ces domaines des collectivités locales qui contribuent, au même titre que la culture, à l'aménagement public du temps libéré/libre des Parisiennes et des Parisiens.

C'est ainsi que, pour pallier le manque d'installations, a été expérimenté un élargissement des horaires d'ouverture (jusqu'à minuit). Dans un tel contexte, la responsabilité du chef d'établissement de fermer les locaux et d'encadrer l'évacuation de personnes en cas de sinistre a été transférée à l'association occupant les lieux jusqu'après le départ du chef d'établissement à 22h30. En demandant ainsi aux associations de prendre des risques dépassant leurs prérogatives, cette mesure pose un vrai problème de responsabilité. De plus, elle instaure un climat de méfiance et d'incompréhension entre les clubs : d'un côté, les clubs responsables qui pourront développer leur projet sportif et, de l'autre, les clubs et associations qui ne seraient pas en mesure d'assurer de telles responsabilités : « *Même entre clubs locaux on nous met en concurrence* ».

En conséquence, le « sport pour tous » se traduit par la création d'espaces éphémères et d'aménagements pour les pratiques sportives urbaines, par des « cyber coaching » ou encore par l'incitation à des réseaux sociaux par affinités sportives...

Des offres de sport à la demande voient aussi le jour, notamment avec le projet « Paris Escalade ». Désormais, le week-end, on pourra pratiquer dans des installations de la ville en payant cinq euros pour deux heures en pratique libre surveillée, dix euros pour une heure d'initiation et gratuitement pour la pratique en autonomie totale. Et les clubs parisiens d'escalade refusent des inscriptions faute de créneaux... !

C'est dans ce cadre que nos interventions et vœux mettent en avant une autre conception du développement des pratiques sportives :

- sur ces sujets, nous avons notamment demandé un vrai travail de concertation avec le Rectorat de Paris afin de pouvoir utiliser les installations sportives intramuros après les horaires scolaires (créneau : 17h-20h) et pouvoir offrir aux clubs les créneaux les plus demandés, et ainsi enclencher de vraies complémentarités entre les sports scolaires et les clubs ;
- nous demandons que le projet « Paris Escalade » soit revu après concertation avec les clubs qui pratiquent l'activité à Paris ;
- plus globalement – dans l'optique d'établir un nouveau projet sportif pour la Ville – nous souhaitons que soit engagée une redéfinition de l'organisation et du rôle des OMS parisiens, en cohérence avec notre proposition d'organisation d'Assises du sport à Paris.

Sergio Tinti

conseiller de Paris

délégué en charge des Sports dans le 19^e arr





EURO 2016, CANDIDATURE DE PARIS AUX JO DE 2024

les grands événements sportifs : pourquoi et pour qui ?

LES FORMATIONS DU **Cidefe**

Une maison commune, solidaire, inventive

vendredi 20 mars 2015 de 9h à 17h

Hôtel de Ville de Paris 5 rue Lobau Paris 4e - métro : Hôtel de Ville - ligne 1 ou 11

La France et plusieurs grandes villes accueilleront en 2016 l'Euro de football, en 2017 les championnats du monde de handball et d'autres grands événements sportifs.

Le 12 février, Bernard Lapasset a remis ses conclusions sur l'opportunité d'une candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques. Le conseil de Paris sera amené à se prononcer en avril sur le sujet et la candidature pourrait être déposée en juin.

Si une majorité de nos concitoyens sont favorables à l'organisation des grands événements dans notre pays, des critiques justes montent sur les conditions d'attribution des villes hôtes : investissements inconsidérés et sans lien avec les besoins des populations, dérogations fiscales, soupçons de corruption.

La fête ne peut être réussie que si les populations locales sont associées à la construction d'une candidature qui tient compte des besoins. Quel est le rôle des élus dans la définition des besoins et dans l'implication citoyenne ? Quels peuvent être les impacts économiques et sociaux ? En quoi ce type d'événement permet de réduire les inégalités d'accès au sport ? Ces événements peuvent-ils être construits dans un esprit de coopération et de solidarité entre les collectivités ?

Avec la participation de :

Dominique Charrier, maître de conférences à l'université de Paris Sud 11 (Orsay) ;

Jean-François Davoust, responsable commission Sport de la CGT ;

Jean Lafontan, SNEP-FSU ;

Nicolas Bonnet, président du groupe PCF/ FDG au conseil de Paris ;

Sergio Tinti, président de la 7ème commission au conseil de Paris, conseiller délégué en charge des Sports dans le 19e ;

Jean Vuillermoz, ancien adjoint au maire de Paris chargé des Sports ;

Patrick Martin, adjoint au maire de Tremblay-en-France

Pour vous inscrire :

<http://www.elunet.org/spip.php?article84758>

cette formation se terminera par
**une rencontre publique à l'Hôtel de Ville
salle de l'auditorium à 18h**

le groupe Communiste/Front de gauche
élargit le débat sur les JO
au mouvement sportif parisien
aux fédérations sportives nationales
aux élus et aux citoyens

La **commission Sport** est une instance d'élaboration de propositions sur les activités sportives et de loisirs dont s'est doté le PCF depuis 1959.

Nous travaillons sur toutes les problématiques des activités physiques et sportives et diffusons nos points de vue auprès de la population et du mouvement sportif. Des propositions concrètes sont développées sur le service public du Sport et son financement, l'éducation physique et sportive, le sport scolaire, le bénévolat et la vie associative, les équipements sportifs, le développement des activités sportives féminines, la démocratie, l'emploi et la formation, l'environnement et la santé, l'accessibilité des lieux sportifs et la

pratique sportive pour tous, les valeurs et la haute performance.

Tout le monde, sans exception, peut participer à ces travaux, que l'on soit adhérent ou pas au PCF. Il suffit d'être intéressé par la politique sportive et avoir envie de s'impliquer.

envoyez vos contributions
faites connaître vos initiatives à :

commission Sport PCF
2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris

<http://sport.pcf.fr>

sport@pcf.fr